

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**du 10 septembre 2021**

**PRESENTS** : M. Jacques ADRIANSEN, Maire

Mme Josette COUETTE, Adjointe

MM Dominique LHOMME, Adjoint

Mmes Sylvie ZILIO, Hélène MARTIN, Françoise PARINI, Ingrid TISSOT, Delphine SAUVAGE, Conseillères

MM Thierry SALVI, Jean Luc BERTHELET, Conseillers

Absents excusés : Christophe GESLOT (procuration à Mme ZILIO), Gérard MARTIN (procuration M. ADRIANSEN)

Absent non excusé : Patricia BASTIEN, Alain GIBEY

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

Approbation à l'unanimité du PV de conseil du 9 juillet 2021

**Ouverture de séance 20 H 00**

M. le Maire propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Délibération pour la validation des tarifs des concessions du cimetière

- Logement communal au 6B : Changement de locataire

- Projet ancienne école : Etude préalable – Accompagnement technique et administratif

L'ajout des 3 points est validé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 : RATIONALISATION DES BUDGETS DE LA COMMUNE : DISSOLUTION DU CCAS**

M. le Maire informe le conseil que les communes de moins de 10 000 habitants ne sont pas dans l'obligation d'avoir un budget CCAS. Ce budget s'inclut dans le budget général. Il convient donc de dissoudre le budget CCAS en cours et de transférer l'actif/passif du CCAS à celui de la commune soit 3 000 €.

Après délibération, la dissolution du budget CCAS au 31/12/2021 est voté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2 : NOUVELLE INSTRUCTION COMPTABLE M57 POUR PASSAGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune est actuellement sous l'instruction comptable M14. Il explique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'instruction comptable obligatoire sera la M57. Il est proposé de passer en M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 3 : TRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS AU CONTROLE DE LEGALITE**

M. le Maire explique au Conseil qu'il est possible de transmettre les actes administratifs (délibérations et arrêtés) via ACTE. Ceci permet un transfert des documents plus rapide par internet et ne nécessite plus d'envoi postal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention avec la Préfecture.

**DELIBERATION N° 4 : PROPOSITION D'ACHAT DU LOT 7 – SUR LA BAURME**

Le Maire rappelle au conseil municipal le désistement des futurs acquéreurs du lot 7 Sur la Baurme.

Une nouvelle proposition a été reçue en mairie pour la somme de 71 000 € par M. PANI Anthony et Mme LEFORT Emilie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 5 : AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE CONTIGUË A LA PARCELLE 12**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. LALLOUNI et Mme DJILANI d'occuper le terrain contigu à la parcelle 12 à titre gracieux.  
Cette demande est validée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 6 : TRAVAUX DE SUPPRESSION DE LA LIGNE HT RUE DE SALANS – TRANSFERT DE CREDIT**

M. le Maire explique le manque de crédit à l'article 21534 pour régler la facture EDF concernant la suppression/enfouissement de la ligne HTA Rue de Salans pour un montant de 13 703.13 €.

Il propose le transfert de crédit suivant :

2313	- 14 000 €
21534	+ 14 000 €

Le transfert de crédit est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil que permis d'aménager concernant le terrain divisé en lot Rue de Salans, parle de la viabilisation des lots, à savoir :

- Chemin d'accès jusqu'à la route
- Pose de coffret EDF
- Pose de fourreaux pour ligne TELECOM

Ces travaux vont occasionner des frais supplémentaires pour la commune.

**DELIBERATION N° 7 : TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE**

M. le Maire expose au conseil municipal le règlement du cimetière. Il fait part de l'ajout d'une partie sur les dispositions générales applicables à l'espace cinéraire (fonctionnement columbarium, jardin du souvenir, caverne).

Les prix fixés par la commission Bâtiments Communaux sont les suivants :

CONCESSION	30 ANS	50 ANS
Simple	200 €	350 €
Double	400 €	700 €

	30 ANS	50 ANS
COLUMBARIUM	600 €	800 €
CAVURNE	500 €	750 €

Le renouvellement se fera au prix de départ.

Sans renouvellement, la concession sera reprise par la commune.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

Questions / Informations diverses :

- Vidéo surveillance : la commission a validé le devis de l'entreprise Polysécurité pour un coût d'installation de 7806 €. Une demande de subvention sera faite auprès de la Préfecture.
- Logement communal au 6B rue des Sauniers : suite à l'annulation du bail par Mme GIRARD, le logement sera loué par Mme GAGE Françoise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Projet de travaux de l'ancienne école : le service du Grand Besançon propose un accompagnement technique et administratif pour l'étude préalable du projet de rénovation thermique de la salle de convivialité et de création de logements dans l'ancienne école avec recherche de subvention. Le coût du devis signé par le Maire est de 3842 €.

- La commission Bois s'est réunie pour discuter de l'îlot d'avenir avec la visite d'une parcelle de 1 hectare. 2 essences différents seront plantées : une variété de pin et une variété de chêne.
- Cours de Yoga : la séance d'essai a regroupé 20 personnes.
- Cours de portage de bébé et bien être de bébé avec l'association Coccinelle : une demande a été faite pour l'utilisation de la petite salle.
- Grille vers le 1<sup>er</sup> gendarme : elle semble en partir bouchée car lors de fortes pluies l'eau stagne au pied. Il est demandé à l'agent communal d'intervenir. En cas de plus gros problème, une demande sera faite au service du Grand Besançon.
- Aire de jeux du lotissement : celle-ci se dégrade avec le temps. Voir pour remise en état
- Repas des aînés le samedi 11 décembre.
- Arbre de Noël des enfants le samedi 18 décembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

Compte rendu affiché le 14 septembre 2021

Le Président de séance  
Le Maire  
M. Jacques ADRIANSEN

